



PROJET APPARTÉ

ÉDITION 2023/2024

FORMULAIRE EN LIGNE **À REMPLIR AVANT LE**
03/07/2023

POUR TOUT RENSEIGNEMENT COMPLÉMENTAIRE :
APPARTE@FACE06.COM



FACE 06
FÉDÉRATION DES ASSOCIATIONS ET CORPORATIONS
ÉTUDIANTES DES ALPES-MARITIMES
9 RUE D'ALSACE-LORRAINE
06000 NICE



POUR EN SAVOIR PLUS

La **FACE 06** c'est la Fédération des Associations et Corporations Étudiantes des Alpes Maritimes Elle est **la première organisation étudiante du département**. Aujourd'hui, elle regroupe près de 40 associations de Cannes à Menton, de l'IUT à l'ESPE, du DUT au Doctorat.

Ces associations, fédérées par la FACE 06, ont un objectif commun : **dynamiser la vie étudiante** en créant un sentiment d'appartenance auprès des étudiants. Aujourd'hui, avec ses 24 années d'expérience, c'est avec fierté que la FACE 06 est devenue le **réflexe de l'étudiant**.

Depuis maintenant dix ans, elle aide également les étudiants en difficulté grâce à ses **AGORAé, épiceries sociales et solidaires**, qui leur permet de faire leurs courses à 15% des prix pratiqués sur le marché. Ce projet permet également d'apporter aux étudiants un soutien psychologique, une aide juridique ou une aide au montage de leurs projets personnels. Dans la continuité de ce projet, la FACE06 a inauguré il y a deux ans son **restaurant solidaire** qui permet de nourrir gratuitement 50 étudiants deux soirs par semaine.

C'est dans cette **dynamique d'entraide et de solidarité**, que la FACE 06 souhaite aider les étudiants à accéder à des locations de logement à bas prix, tout en leur **apportant un encadrement** et un soutien quotidien.



NOTRE CONSTAT

Au lendemain de l'entrée dans le monde des études supérieures et tout au long de son cursus universitaire, l'étudiant devra être plus ou moins indépendant. Que ce soit dans sa manière d'étudier : l'étudiant perd bien souvent le cadre et l'accompagnement qui lui était offert au lycée. Ou dans le logement : la grande majorité des étudiants vont à un moment ou un autre occuper un lieu de vie différent de leur foyer familial.

Pour cela, plusieurs choix sont possibles :

- Une résidence en cité étudiante privée
- Une résidence dans le privé
- Une résidence en cité universitaire du CROUS

Il existe dans chacun de ces choix des avantages et des inconvénients mais le point commun entre eux est la nécessité d'une caution et d'un garant (de type familial/amical, bancaire ou CLE*).

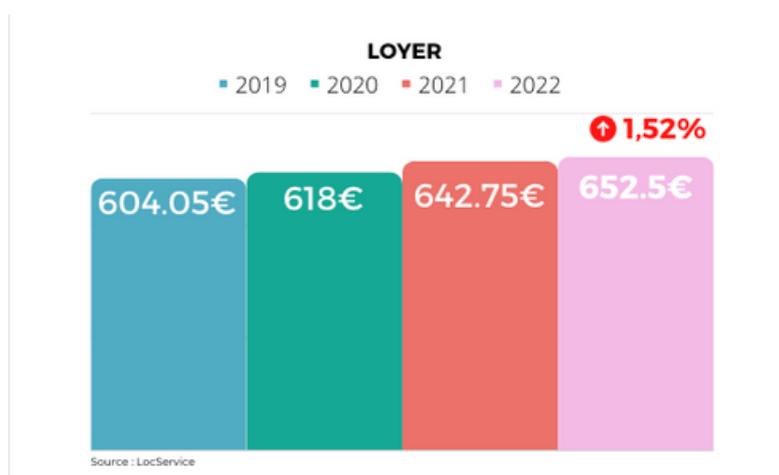
Les Alpes Maritimes, territoire d'action de la FACE 06, connaissent des problématiques étudiantes particulières. **Le Coût de la Rentrée, estimé pour 2022/2023 à 2621,63€ (+3,79%),** avait connu une hausse significative. Le nombre de logements universitaires (gérés par les CROUS que ce soit en cité traditionnelle ou en résidence sous contrat de bailleur social) a toujours peiné à suivre l'évolution du nombre d'étudiants, en témoignent les plans successifs de construction.

Si le système tend à s'adapter aux demandes et contraintes étudiantes, il n'y parvient pourtant pas, ou pas entièrement. Pour établir ce constat il convient de se mettre à la place d'un étudiant de classe basse-moyenne, dépourvu de garant valable (les parents gagnent suffisamment mais pas au point d'assurer trois mois de loyer, ou encore commerçants sans fiche de paie) pour le privé et d'échelon 0 à 2.

*Depuis 2016, l'Etat a mis en place la Caution Locative Etudiante qui est un système géré par la plateforme Lokaviz qui apporte un garant à un étudiant dépourvu de revenu. C'est une caution qui se veut solidaire, dont le financement est en partie assuré par l'ensemble des cautionnés : 1,5% du montant du loyer est demandé chaque mois à l'étudiant afin d'assurer la pérennité du système, et de responsabiliser ce dernier. Pourtant ce système fait face à plusieurs limites.

LOGEMENT PRIVÉ :

Le coût moyen estimé à la rentrée **2022/2023 pour un logement était de 652,5€**. Le loyer Azuréen demeure le deuxième plus élevé de France et a connu une remontée en flèche juste derrière Paris. Dans la majorité des cas, l'étudiant ne pourra pas bénéficier de la Caution Locative Étudiante, destinée aux loyers inférieurs à 500€/mois hors Ile-de-France.



Même si le CROUS propose via Lokaviz, sa plateforme informatique, des logements via des bailleurs privés, l'offre reste encore insuffisante ou oblige les étudiants à s'entasser en colocations sur de petites surfaces.

LOGEMENTS EN CITE ETUDIANTE PRIVEE :

La nécessité de trouver un garant solvable et le prix élevé de ces loyers dans certaines résidences limitent les chances pour les étudiants, d'accéder à ce type de logements.

LOGEMENT EN CITE UNIVERSITAIRE (CROUS):

Malgré ses 4300 logements, des constructions nouvelles et des travaux de réhabilitation en cours pour accroître la surface des chambres, le CROUS ne peut satisfaire toutes les demandes, d'autant que certains étudiants, pourtant en situation de précarité pour diverses raisons, ne remplissent pas nécessairement les conditions sociales d'attribution. S'ajoutent à cela des conditions plus particulières encore totalement laissées pour compte, aucune règle ne cadrant l'accompagnement de ces étudiants : état d'indépendance avérée (possibilité d'Aide Spécifique annuelle mais considéré comme non boursier pour l'accès au logement), reprise d'études (facteur âge). Professionnalisation (possible synergie avec les pépinières étudiantes) ...

Face à une offre de logement systématiquement inférieure à la demande des étudiants, et face à la pluralité de situations exceptionnelles, une nouvelle forme de logement s'impose en complémentarité avec l'offre existante.

ENJEUX

Face à ce constat, il est devenu évident pour les membres de la FACE 06 qu'il fallait prendre position et mettre en place une solution alternative pour aider les étudiants à accéder au logement. **Il s'agit en effet d'un moment majeur dans la vie de l'étudiant** puisqu'il prend son indépendance et se prépare à entrer dans sa vie d'adulte.

Ce moment majeur le laisse parfois en difficulté, puisque, se retrouvant seul dans son logement, il peut avoir du mal à s'organiser dans sa nouvelle vie. L'éloignement familial, la solitude, les problèmes financiers, le changement de cadre de vie peuvent devenir synonymes d'échec scolaire et de repli sur soi.

Ce projet permet ainsi de suivre les étudiants dans cette démarche d'émancipation, **de leur offrir un cadre, un soutien** mais surtout de s'assurer que ce passage à la vie d'adulte se fasse en douceur. Le soutien organisé permettra à l'étudiant de suivre un cursus normal en se sentant accompagné et entouré mais également d'avoir des personnes extérieures qui puissent s'assurer de la réussite de ses projets.

C'est par ce biais que la FACE 06 souhaite renforcer l'intégration universitaire.

Puisqu'il est désormais prouvé qu'un étudiant réussissant à mettre un cadre à son indépendance est un étudiant qui satisfait les exigences demandées par sa formation.

CONCEPT

Il y a aujourd'hui **3 appartements**, situés Avenue Cyrille Besset et Place Vieille, mis à disposition des étudiants par la Métropole Nice Côte d'Azur. **Ces biens sont mis en location à un prix inférieur à celui du marché**, de façon à permettre à des étudiants en difficultés de bénéficier d'un logement indépendant.

La FACE 06 sera chargée de retenir les dossiers des locataires potentiels. Ces appartements, loués vides, présentent plusieurs caractéristiques.

	Surface	Pièces	Loyer
Appartement 1	39m ²	2	303,03€ + 35€ de charges
Appartement 2	40m ²	3	310,80€ + 35€ de charges
Appartement 3	16m ²	1	130€ + 14€ de charges

Les 3 appartements sont réservés à des personnes seules. Concernant la **caution**, trois possibilités sont envisagées : soit une **caution classique** : par le biais des **parents ou des proches**, soit une caution par le biais **d'une banque partenaire**, qui s'engagera à prendre pour elle le paiement de la caution à l'entrée dans le bien, soit par une **caution publique assurée par un organisme**, qu'il soit privé ou public, **celui-ci prend une part active dans la commission qui étudie les dossiers des étudiants**. En effet, il est évident qu'untel partenaire se doit de prendre part à cette décision.

La communication est lancée à partir du 20 juin, permettant aux étudiants de prendre connaissance du projet, des biens et des conditions d'éligibilité. La fin du dépôt de candidature est établie au 5 juillet. Cette date permet de prendre en considération la situation des jeunes bacheliers, qui auront les résultats du baccalauréat la première semaine de juillet.

CONSTITUTION DU DOSSIER

Il y a aujourd'hui 3 appartements, situés Avenue Cyrille Besset et Place Vieille, mis à disposition des étudiants par la Métropole. Lorsque l'étudiant candidate pour un appartement du projet « Apparté », il remplit un dossier et fournit un certain nombre de documents. Tout d'abord, il remplit une fiche de présentation complète reprenant son état civil, sa situation familiale, un point sur sa situation universitaire ainsi que son projet professionnel de façon à s'assurer du sérieux et de la stabilité de l'étudiant.

Pour attester de ces informations, l'étudiant fournira un **relevé de notes**, les **3 derniers avis d'imposition** (qu'il soit déclaré seul ou rattaché au foyer fiscal de ses parents), des **fiches de salaires** si l'étudiant est salarié à côté de ses études ainsi que **ses dépenses fixes**. D'autres part, l'étudiant pourra fournir des lettres de recommandation émanant de ses enseignants, ou toute autre preuve pouvant démontrer son implication, soit dans la vie du campus, soit en tant que sportif de haut niveau.

En cas d'handicap, un **certificat médical** peut être demandé.

Une fois le dossier dûment complété, il est organisé un rendez-vous avec la personne en charge du suivi des locataires à la FACE 06, si besoin accompagné d'une assistante sociale de façon à ce que l'étudiant puisse leur faire part de ses éventuelles difficultés ou de certaines particularités liées à sa situation. Une fois l'entretien passé, le dossier de l'étudiant est anonymisé et un numéro lui est attribué en vue de la commission.

Les dossiers devront être remplis via le formulaire en ligne **avant le 3 juillet 2023**. Le formulaire est conçu pour récupérer l'intégralité des pièces justificatives et ainsi éviter les dossiers incomplets. Toute question pourra être posée par mail à l'adresse suivante : apparte@face06.com

LA COMMISSION

La commission examinant le dossier du candidat donne un avis consultatif en se basant sur différents critères, développés sous la forme d'un tableau, des documents fournis par l'étudiant ainsi que les conclusions de l'entretien.

Cette commission est composée de la personne en charge des logements à la FACE 06 ; d'une assistante sociale ; d'un représentant de la ville de Nice et de la Métropole ; d'un représentant de l'Université ; d'un représentant de la Fondation UNICE et d'un représentant du fond de financement qu'il soit public ou privé.

La commission se réunira le 10 juillet 2023. Une fois l'avis de la commission rendu, les dossiers seront transmis à la Métropole Nice Côte d'Azur qui se prononcera sur la validité du dossier.

SUIVI DES LOCATAIRES

Le suivi est effectué par la personne en charge des logements à la FACE 06. Cette personne siègera à la Commission.

Bien évidemment, du principe même de la FACE 06 découle un soutien permanent apporté aux bénéficiaires de cette aide et les locaux de la FACE 06 seront ouverts de façon permanente à ces étudiants qui pourront y trouver un accompagnement et un lien social tout au long de l'année, pour les aider à trouver des solutions aux problématiques qu'ils ont pu ou pourront rencontrer au fil de leur vie d'étudiant.

Cela permet d'encadrer l'étudiant et de lui proposer de lui proposer de l'aide en cas de besoin, soit par un soutien au niveau de sa formation, soit par une aide psychologique.